Mairie de
Vic-en-Bigorre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thomas SIMONIAN, Maire.

PRESENTS : M. SIMONIAN Thomas, M. PASQUET Thierry, Mme GRACY Elisabeth, M. CAMPOURCY Laurent, Mme TROYANO Amandine, M. ROUCAU Patrick, Mme PONS Clara, M. DERRE Xavier, Mme CASTRO Fanny, M. DARPARENS Gérôme, Mme MAY Marie-Joëlle, M. JUNCA Laurent, Mme MARTIN Patricia, M. DUHAMEL Philippe, Mme JACQUIER Carine, Mme LARROUY Colette, M. LEROY Fabien, Mme LAUER Elodie, M. CONSTANTIN Damien M. MAZZUCATO Damien, Mme LECENDRE Chrystelle, M. CLUZEL Arnaud, M. BULHET Dominique.

ABSENTS : M. FRULIN Philippe, M. CLAVERIE Pierre, Mme BILLY-FALCOU Lise, Mme SKRZYNSKI Arlette.

PROCURATIONS : M. FRULIN Philippe a donné procuration à M. DUHAMEL Philippe, Mme BILLY-FALCOU Lise a donné procuration à M. SIMONIAN Thomas, M. CLAVERIE Pierre a donné procuration à Mme LAUER Elodie, Mme SKRZYNSKI Arlette a donné procuration à M. CONSTANTIN Damien.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JUNCA Laurent.

N° 202609-86 - OBJET : APPROBATION DES REGLEMENTS DE GESTION DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Environnement ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau municipal en date du 14 septembre 2026 ;
Considérant la volonté de la Commune d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés en matière de collecte des encombrants et des déchets verts ;
Considérant la nécessité de définir les modalités de fonctionnement de ces services afin d'assurer une organisation efficace des interventions des services techniques municipaux ;
Considérant qu'il convient de fixer les conditions d'accès au service de collecte des encombrants et des déchets verts ainsi que les obligations des usagers ;

Il est proposé au Conseil municipal de :

Article 1 : **Approuver** le règlement de gestion de la collecte des encombrants et des déchets verts, annexé à la présente délibération.

Article 2 : **Préciser** que les modalités d'organisation de la collecte des encombrants et des déchets verts sont définies dans le règlement annexé à la présente délibération.

Article 3 : **Préciser** que le règlement entrera en vigueur à compter de l'approbation de cette délibération.

Article 4 : **Autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU soit par courrier – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, soit par l'application www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le
Publiée ou notifiée le
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire
Thomas SIMONIAN

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260922-DEL202609-86-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Publié le : 28/09/2026 15:53 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/80110